DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRETE

POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE D'ALSACE ET RUE ERNEST CHARLIER DURANT DES TRAVAUX POUR LA FIBRE OPTIQUE

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : A compter du lundi 14 décembre 2020, et jusqu'à la fin des travaux pour la fibre optique,

- **la circulation sera mise à sens alternés, réglée par feux tricolores du 128 rue d'alsace au 138 rue Ernest Charlier.**

Article 2 : La signalisation temporaire et les feux ou panneaux seront mis en place et maintenus pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 8 décembre 2020

Le Maire,

David VALENCE